

j'achète !

Précautions sanitaires lors de l'achat d'animaux

L'achat d'animaux est un facteur de risque important d'introduction de maladies dans les élevages.



QUELS SONT LES RISQUES À L'INTRODUCTION ?

- Introduire des animaux porteurs d'une infection non présente dans le cheptel d'accueil.
- Introduire des animaux sains vis à vis d'une maladie, alors que cette dernière est présente dans le cheptel d'accueil.

Dans le 1^{er} cas, il y a un risque de contamination des animaux du cheptel d'accueil. Dans le second cas, il y a un risque de contamination des animaux achetés.

Il faut d'abord connaître la situation sanitaire du cheptel d'accueil, puis demander au vendeur sa situation afin de vérifier la « COMPATIBILITE » sanitaire entre les 2 troupeaux.

► Comparer les statuts sanitaires des troupeaux acheteur et vendeur en amont !

Pour cela, un prélèvement sanguin sur 10 animaux, ainsi que des prélèvements réalisés sur leur milieu de vie sont proposés par le GDS pour les 3 maladies suivantes : Chlamydieuse, Fièvre Q, Paratuberculose. Ce sondage est utile lorsque la situation de l'élevage est inconnue et ainsi comparer les statuts sanitaires des 2 élevages.

COMMENT S'Y PRENDRE ?



Prévenir le GDS qui se déplacera pour réaliser les prélèvements d'environnement (paratuberculose), et votre vétérinaire sanitaire pour les prélèvements sanguins (Fièvre Q et Chlamydieuse). Les prélèvements sont à faire dans le mois qui précède les achats/ventes.



Votre vétérinaire ainsi que votre conseiller GDS vous accompagneront sur le choix des animaux à prélever et sur les recommandations sanitaires appropriées



Participation du GDS aux frais d'analyses. Renseignements : 02 43 24 95 68 ou secretariat@gds72.fr



VÉRIFICATION DE LA COMPATIBILITÉ SANITAIRE ENTRE TROUPEAUX VENDEUR ET ACHETEUR

Rappel : les élevages vendeurs doivent être qualifiés « Indemne de brucellose ». L'attestation est délivrée par la DDPP

| | Statut sanitaire VENDEUR | Statut sanitaire ACHETEUR | RECOMMANDATIONS (à discuter avec votre vétérinaire ou conseiller sanitaire) |
|-------------------------|---|---|---|
| Paratuberculose | Situation favorable (1) | | Introduction possible |
| | Animaux prévus à la vente vaccinés avant 1 mois d'âge | Peu importe le statut de l'élevage | Introduction possible |
| | Situation défavorable (2) sans vaccination | | Introduction déconseillée (6) |
| Fièvre Q | Les animaux prévus à la vente sont vaccinés (3) | Peu importe le statut de l'élevage | Introduction possible |
| | Situation défavorable (4) | Les animaux reproducteurs sont vaccinés | Introduction possible après vaccination des animaux devant être introduits |
| | | Situation défavorable (4) | Introduction possible après vaccination des animaux devant être introduits à minima (6) |
| | Situation favorable (5) | Situation favorable (5) | Introduction déconseillée (6) |
| | | Les animaux reproducteurs sont vaccinés | Introduction possible après vaccination des animaux devant être introduits |
| | Situation favorable (5) | Situation défavorable (4) | Introduction possible après vaccination des animaux devant être introduits à minima (6) |
| Situation favorable (5) | | Introduction possible | |
| Chlamydiose | Situation défavorable (4) | Situation défavorable (4) | Introduction possible (6) |
| | | Situation favorable (5) | Introduction déconseillée (6) |
| | Situation favorable (5) | Situation défavorable (4) | Introduction possible |
| | | Situation favorable (5) | Introduction possible |

(1) Bactérie non détectée (2) bactéries détectée sur pédichiffonnette ou crottes prélevés dans les parcs par la méthode PCR (Prélèvements réalisées par le conseiller GDS). (3) La vaccination est d'autant plus efficace qu'elle est réalisée sur des jeunes < 3 mois (Renée de CREMOUX/IDELE). (4) Sondage sérologique sur 10 animaux adultes positifs (5) Sondage sérologique sur 10 animaux adultes négatifs. (6) Prendre contact avec votre vétérinaire ou votre conseiller GDS.

A RETENIR

Ne négligez pas une observation approfondie du troupeau (vendeur) dans son ensemble, et des animaux que vous souhaitez acheter en particulier : homogénéité des lots, attitude, démarche, fréquence respiratoire, diarrhée, abcès, déformations nasales, gros genoux, trayon surnuméraire, testicules (adhérence, asymétrie, absence), défauts d'aplombs, rapport poids/âge, gestation (résultats d'échographies)...

Réaliser une « quarantaine » pour surveiller l'apparition de symptômes et attendre les éventuels résultats d'analyses. Eviter d'introduire des animaux pendant les périodes à risque (sevrage et début de gestation)



CAEV : des travaux en cours au plan national sur le protocole de qualification d'élevages « Indemne de CAEV » permettront à terme de sécuriser l'achat des animaux vis-à-vis de cette maladie